



Mairie de Faycelles

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FAYCELLES

Jeudi 22 février 2024

Par suite d'une convocation, les membres composant le conseil municipal de la commune de Faycelles se sont réunis en date du 22 février, à Faycelles à 18h30, sous la présidence de M. Jean-Claude Laborie, maire de la commune.

La convocation a été envoyée par mail le 16 février 2024.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Approbation du PV du 11/01/2024 ;
- Signature de la convention avec l'association « Repaire des 2 vallées » ;
- Proposition de mise en place de la prime pouvoir d'achat ;
- Proposition d'ouverture de crédits en investissement avant le vote du budget ;
- Point sur le recrutement d'un adjoint technique et proposition de création d'un poste pour l'accroissement temporaire d'activité ;
- Point sur le projet d'implication citoyenne ;
- Proposition d'adhésion au SDAIL ;
- Proposition d'adhésion au service mutualisé du RGPD du centre de gestion ;
- Location du garage de l'école ;
- Journée citoyenne ;
- Questions diverses.

Membres présents :

- Jean-Claude LABORIE, maire ;
- Mmes Évelyne CAVALERIE, Nadine LAFON, Maylis LAVAYSSIÈRE, Hélène MATHIEU, Carine PRADELLE;
- MM. Jérôme BESSE-DAYNAC, Samuel CONTE, Frédéric DARTOIS, Jean-Claude IBANEZ, Éric FAGES, Jean-François HUGONENC;

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote : -.

Membres absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : Jean-Christophe LABASCOULE, Yveline POINSOT, André RODRIGUES.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le Conseil Municipal a désigné Mme LAVAYSSIÈRE Maylis pour remplir les fonctions de secrétaire.

Les délibérations de la séance sont mentionnées ci-après.

Approbation du PV du 11 janvier 2024

Le CRR est approuvé à l'unanimité.

Proposition n° 1 de l'ordre du jour : **Signature de la convention avec l'association « Repaire des 2 vallées »**

Jean-Claude Laborie donne lecture d'un courrier adressé par l'association du Repaire des 2 Vallées qui propose un Accueil de Loisirs Sans Hébergement périscolaire. Un enfant de Faycelles fréquente cet ALSH et à ce titre, l'association du Repaire des 2 Vallées sollicite la commune pour signer une convention pour 2024 et demande une participation financière à hauteur de 100 € par enfant et par année civile.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention et en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'autoriser M. Le Maire à signer la convention avec l'association du Repaire des 2 Vallées et tout document y afférant ;**
- **De prévoir au budget 2024 les crédits nécessaires au paiement de la subvention.**

Proposition n° 2 de l'ordre du jour : **Mise en place de la prime pouvoir d'achat**

La prime concerne les agents rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023. Le plafond fixé par le Grand Figeac pour un temps plein est de 400 € max ; c'est ensuite dégressif ; la prime la moins élevée étant de 150 €. Jean-Claude Laborie propose d'utiliser ce même barème. Cela coûtera environ 940 € à la commune.

Le Conseil Municipal a approuvé cette décision à l'unanimité.

Proposition n° 3 de l'ordre du jour : Proposition d'ouverture de crédits en investissement avant le vote du budget

Il s'agit que la commune soit en mesure d'engager de l'argent sur les travaux d'aménagement du parking et ceux de l'enfouissement avant le 15 avril, le temps que le budget 2024 soit fait et validé par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal a approuvé cette décision à l'unanimité.

Proposition n° 4 de l'ordre du jour : Point sur le recrutement d'un adjoint technique et proposition de création d'un poste pour l'accroissement temporaire d'activité

Jean-Claude Laborie informe le conseil municipal qu'une convention est en cours de discussion / négociation avec la commune de Frontenac pour l'embauche d'une personne à temps plein : cette dernière travaillerait 4 jours pour Faycelles et serait mise à disposition une journée par semaine à Frontenac. En attendant, Laurent est prolongé pour le mois de Mars

Proposition n° 5 de l'ordre du jour : Point sur le projet d'implication citoyenne

Les 6 communes qui ont été retenues étaient présentes le 8 février et présentaient leur projet (aménagement autour d'un stade, projet école, réaménagement d'un point de vue,...). Le président du département assistait à la réunion.

Toutes les communes sont OK pour laisser tomber les réunions avec le bureau d'étude et le cabinet en visio au profit du présentiel.

La date du 22 juin de 16h à 19h est retenue pour attirer du public car ce sera concomitant avec le marché fermier (et la remise des fleurs). Anne, Jean-Pierre, Antonella sont prêts à participer.

Les associations seront convoquées le 1^{er} mars pour que la commune leur présente le projet/programme du 22 juin. On compte sur leur implication pour participer aux animations du 22 juin.

Une journée de restitution sera prévue le 6 juillet de 14h à 17h à la salle des fêtes.

Proposition n° 6 de l'ordre du jour : Proposition d'adhésion au SDAIL

Dans le cadre du projet d'implication citoyenne qui prévoit la rénovation d'une grange dans le Bourg, il serait opportun d'adhérer au Syndicat Département d'Aménagement et d'Ingénieur du Lot (SDAIL). La commune pourrait ainsi bénéficier de leur expertise et d'une aide technique, administrative, financière et juridique.

La cotisation est de 1€ par habitant DGF par an pour une commune de 2000 – 3000 habitants (soit 812 habitants à Faycelles), pour pouvoir bénéficier d'une enveloppe de 32 h de soutien dans différentes thématiques. Des forfaits d'intervention peuvent être ajoutés si la commune souhaite davantage d'accompagnement.

Jean-Claude Laborie donne lecture des statuts du SDAIL et propose de désigner un délégué titulaire et un suppléant pour représenter la commune.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'adhérer au Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot ;**
- **d'approuver les statuts joints en annexe ;**
- **de désigner comme représentant titulaire à l'assemblée générale : Jean-Claude Ibanez ;**
- **de désigner comme suppléant à l'assemblée générale : André Rodrigues ;**
- **d'autoriser M. Le Maire à signer tout document et à engager toute procédure nécessaire à la bonne mise en œuvre de cette adhésion.**

Proposition n° 7 de l'ordre du jour : Proposition d'adhésion au service RGPD du centre de gestion du Lot

Jean-Claude Laborie expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne RGPD proposé par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot (dit le CDG 46).

Le règlement européen 2016/679 dit RGPD est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes, conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 46 présente un intérêt certain.

En effet, le Conseil d'Administration du CDG 46 a décidé de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Le CDG 46 propose de mutualiser cette mission « Protection des Données Personnelles ». La désignation du Délégué à la Protection des Données (DPD) constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Jean-Claude Laborie propose :

- **de désigner le CDG 46 comme Délégué à la Protection des Données « personne morale » de la collectivité, de mutualiser ce service avec le CDG 46 ;**

- **de l'autoriser à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière sous réserve de la tarification à confirmer par le CDG 46.**

Le Conseil Municipal a approuvé cette décision à l'unanimité.

Le tarif de la prestation sera fixé le 29 février.

Question de Fred Dartois : est-ce que le SIVU est concerné ? Peut-il y souscrire ? Jean-Claude Laborie va se renseigner.

Proposition n° 8 de l'ordre du jour : Location du garage de l'école

Le nouveau locataire de l'école est intéressé par la location du garage de l'école dont le toit a été refait. La commune est déjà assurée pour une telle location.

Tarif de location proposé : 20 € / mois.

Le Conseil Municipal a approuvé cette décision à l'unanimité.

Proposition n° 9 de l'ordre du jour : Journée citoyenne

Journée citoyenne est fixée au samedi 20 avril.

Questions diverses

- Proposition de convention avec l'association du repère des deux vallées, groupe de théâtre « les pies » : lecture du document par Jean-Claude Laborie et approbation sur le principe par le conseil municipal. L'association devra également signer le contrat de location standard de la salle des fêtes.
- Cinétoile : il faut faire acte de candidature avant le 8 mars pour participation au cinéma en plein air cet été. La commune souhaite y participer.
- Invitation de la gendarmerie le mardi 5 mars au château de Ceint-d'eau à 11h : bilan 2023 + apéritif.
- Elections Européennes : 9 juin.
- Repas du conseil municipal : cette année il se fera à la Petit' Pause le vendredi 29 mars, avec les conjoints.
- Vote du budget : jeudi 28 mars.

- Prochain journal de la commune : ajout d'une feuille intérieure recensant tous les artisans de la commune, les activités.
- Nouvelle école : le permis de construire sera passé début mars et l'appel d'offre sera déposé en parallèle. La réunion avec les riverains de Béduer s'est bien passée. La réunion avec le personnel s'est également bien passée : bonne ambiance, volonté de se former, les personnes se rendent disponibles pour le projet.
- Investissement envisagé par la commune : une machine à laver le sol avec la salle des fêtes (~ 2000 €). Actuellement, le coût de la prestation payée par la commune est trop cher par rapport à la qualité du travail effectué.
- Investissement : achat et installation de supports de vélo pour école et peut être ailleurs dans le bourg (proposition à l'entrée de la salle des associations), ou derrière l'église.
- La commune a reçu une lettre de remerciements pour les travaux effectués dans la sacristie.
- Toit de l'église : vérifier s'il n'y a pas une fuite sur une tuile ou un solin, le plafond de la sacristie noircit à nouveau. Demander à Joël de passer jeter un coup d'œil.
- Elagage des arbres du stade : 3^{ème} semaine de mars. Le devis a été signé.

Fin de séance : 20h50

Fait à Faycelles, le 22 février 2024